



Ligue de PICARDIE
Comité Départemental de l'AISNE Tennis de Table

COMPTE RENDU DE LA REUNION
du 27 novembre 2009

Membres présents : Mme Corine MOLINS, MM. David BEAUVISAGE, Yvon BERTIN, Thierry DONNET, Sébastien LEFEVRE, Claude NOIRON, JF WUILLEMAIN

Invité : M. Bruno AUGER (Président de l'ASTT CROUY)

Absents excusés : M. Pascal NOUVIAN, Loïc HAVARD (C.R.E.F.)

Ouverture de la séance à 20h20.

Le **compte rendu** du 9 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les modifications suivantes : le 4^{ème} tour des critères fédéraux départementaux se jouera à FRESNOY LE GRAND et SAINT QUENTIN ; le challenge PBM départemental est prévu à LAON (sous réserves).

Informations du Président (T.DONNET) : A l'AG FFTT de décembre, une motion de défiance contre l'actuel Président fédéral est envisagée (Alain DUBOIS ayant des discours et actes différents). **Licenciement** : le CD Aisne compte à ce jour 1168 licenciés (contre 1216 en fin d'année dernière) ; voir le détail ci-dessous. L'IRD a traité le **recours du CD Aisne à l'encontre du TT CHAVIGNON** (voir document annexé) ; le renouvellement de licence de M.MOREL est dévalidé ; l'équipe n°1 du TT CHAVIGNON est autorisée à terminer la 1^{ère} phase 2009/10. **Aides aux clubs** par le conseil général : réponse des clubs FFTT plus faible que la moyenne (54% soit 17 clubs FFTT, contre 60% pour l'ensemble des clubs Axonais) ; 6200 € alloués à notre sport, et 371 k€ distribués au total (pour 500 k€ budgétisés). **Jacques LEMAIRE** recevra le 3 décembre à la Préfecture la médaille d'or de la jeunesse et des sports. **Naissance de Luka**, premier enfant de Benoît TRICOTEAUX (secrétaire de la Ligue, à BEAUVAIS). Les **Intercomités** n'ont pas reçu de candidature pour cette organisation de zone.

STATISTIQUES LICENCES AU 30 NOVEMBRE 2009

	AISNE			OISE			SOMME			LIGUE		
	PROMO	TRADI	TOTAL									
Au 30/11/2008	165	944	1109	386	1656	2042	240	1551	1791	791	4151	4942
Au 30/11/2009	218	950	1168	373	1714	2087	251	1497	1748	842	4161	5003
Progression	+53	+6	+59	-13	+58	+45	+11	-54	-43	+51	+10	+61

Finances (C.NOIRON) : le **dépassement du BP** alloué au CREF, compte tenu des heures travaillées par Loïc HAVARD, est validé par les membres présents du comité directeur. **Facture reçue de la Ligue**, suite à un stage du Pôle, nécessitant des précisions (nombre de joueurs Axonais concernés ?). Après discussion sur les **stages délocalisés**, il est fixé à 2 par an le nombre maxi de stages pris en charges par le comité ; lors de l'encadrement par un cadre non diplômé, une participation de 10 € par stage encadré sera enregistrée et utilisée pour financer une partie de la formation d'entraîneur jeune ou départemental.

Championnat par équipes (Y.BERTIN) : toutes les feuilles des journées jouées n'ont pas été reçues ... l'étude des feuilles reçues tardivement montre les litiges suivantes : **J1 D2A** : renouvellement de la licence du joueur CALCAGNILE Stéfano (ASPTT ST QUENTIN) après la journée 1 ; ayant joué en A, il y a donc mauvaise composition d'équipe, et ASPTT ST QUENTIN 2 perd donc par pénalité 20/0 contre BUIRE 2, au lieu de 7/13. **J1 en D2D** : renouvellement de la licence du joueur FAIVRE Thierry (CHATEAU THIERRY) après la journée 1 ; ayant joué en B, sa victoire est dévalidée pour l'équipe, le score passe de 12/8 à 13/7 entre CHATEAU THIERRY 2 et ASPTT LAON 3. **J2, 3 et 4 en D3C** : défaite par pénalité pour CHEZY 3, qui a fait jouer 2 benjamins. **J4 en D3A** : une benjamine engagée par HOLNON FRANCILLY (score inchangé).

RAPPEL : il est interdit de faire jouer des benjamins en championnat senior (sauf si ce jeune évolue au niveau national des critères fédéraux).

Critérium fédéral (T.DONNET) : lors du 2^{ème} tour joué à FRESNOY LE GRAND, 98 joueurs se sont retrouvés le samedi (11 absents) et 54 le dimanche (15 absents et 2 repêchés en régional). Il est rappelé qu'une absence est à excuser AVANT les rencontres, 2 absences (excusées ou non) conduisant à une exclusion du championnat. Félicitations au TT VERMANDOIS pour cette organisation, et aux clubs de SOISSONS ASPTT et CUFFIES LL qui ont géré le tour régional ; compte tenu de l'aide apportée par le TT VENIZEL (apport des 40 séparations), l'indemnité d'organisation pour la salle de la communauté d'agglomération sera perçue par le comité, et reversée ainsi : 2/3 au LL CUFFIES, 1/3 au TT VENIZEL.

Championnat des jeunes (JF WUILLEMAIN) : la 1^{ère} journée se jouera ce week-end ; la saisie des feuilles de rencontre est possible sur SPID, mais n'exonère pas l'envoi des feuilles sous 48h.

Top jeunes (C.MOLINS) : joué à SOISSONS le 15 novembre, avec un beau plateau (plus de joueurs que prévu par le règlement). La participation de 2 jeunes surclassés (déjà qualifiés pour le tour régional) a légèrement faussé les résultats en G1999 : la Ligue devra clarifier ce point de règlement.

Coupe de l'Aisne (S.LEFEVRE) : les dates retenues sont le 30/1, 13/2, 20/3, 10/4, 17/4, et finales le 5 juin à ST QUENTIN. Il est rappelé que la participation des benjamins est interdite, et qu'un joueur ne peut participer que dans une seule équipe.

Dates à retenir : les réunions du comité départemental sont prévues les 22 janvier et 26 mars.

Séance levée à 23h15.

Le Président, Thierry DONNET

Le secrétaire de séance, Jean-François WUILLEMAIN

Le ping Axonais sur Internet → <http://www.cd02tt.net>

Instance régionale de discipline

Compte-rendu de la réunion tenue à Roye en date du 20 novembre 2009 à 18h30

Objet : Recours de CD AISNE

à l'encontre de TTCHAVIGNON

Présents : Les membres de l'Instance régionale de discipline

Mrs X.Vaucheret Président, J.Colpin membre ird, P. L'hôte cd somme, M.Duplenne cd oise, Th. Donnet cd aise.

L'instructeur du dossier Mr J.Colpin

Absents non excusés : Mr Ch.Fantoli Président de Chavignontt, Mr JJ.Happillon secrétaire deChavignontt.

Rappel des faits : Renouvellement de la licence du trésorier sans son accord

Renouvellement de la fonction du trésorier sans son accord

Avoir autorisé des joueurs à évoluer en championnat de l'Aisne sans certificat médical.

Avoir autorisé des joueurs à évoluer en championnat de l'Aisne sous l'identité d'autres joueurs.

Les intéressés ayant été régulièrement convoqués pour assister ou se faire représenter à la présente audience, la séance a été ouverte.

1) Vu le rapport de l'instructeur de l'IRD

2) Vu l'ensemble des pièces du dossier

3) Après avoir entendu successivement Mrs Vaucheret, L'hote, Duplenne, Donnet, Colpin

4) N'ayant pu entendre Mrs Fantoli et Happillon ceux-ci étant absents,

Après avoir délibéré, et en toute indépendance, l'Instance régionale de discipline considérant que :

les fautes reprochées sont considérées comme fraudes par les règlements disciplinaires Titre 1 Section 1 Article 2

par ces motifs, décide :

Conformément aux règlements disciplinaires Titre 2 Article 18 alinéa 2c, 2d et 3

Article 1 : de suspendre de leur fonction respective Mrs Fantoli et Happillon

: L'ingébilité de Mrs Fantoli et Happillon de toutes fonctions dirigeantes (président, secrétaire, trésorier) dans un club de Picardie pour une durée de trois ans.

: sanctionne le club Chavignon tt par une amende forfaitaire de 130 euros.

Ces sanctions sont applicables à réception de cette notification.

Article 2 : conformément à l'article 15, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette décision sera publiée au bulletin de la ligue.

Monsieur Joël Colpin

Monsieur Xavier Vaucheret

Secrétaire de l'Instance régionale de discipline

Président de l'Instance régionale de discipline

Ligue de Picardie de tennis de table

Mr Jean François Obry Président 12, rue Roger Godart 80420 Flixecourt